

<http://pierre-alainmillet.fr/Contribuer-a-l-accompagnement-des>



Conseil de métropole du 21 novembre 2022

Contribuer à l'accompagnement des salariés grévistes de Perrache auprès de l'entreprise Arc-en-Ciel

Date de mise en ligne : mardi 22 novembre 2022



- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

La grève des agents de la propreté à Perrache dure depuis plus d'un mois et semble dans une situation de blocage. La situation devient difficile pour les grévistes, comme pour les autres salariés et les usagers du centre de Perrache. L'entreprise qui avait le marché de nettoyage tente de se défaire de ses responsabilités sur la métropole.

Après des démarches internes auprès de la présidence de la métropole, nous avons décidé avec le groupe insoumis de poser une question orale sur les conditions de l'accompagnement par la métropole des salariés après la fin du marché de propreté détenu par l'entreprise Arc-en-Ciel.

Le président a renvoyé la réponse au vice-président Bertrand Artigny qui a longuement expliqué la complexité juridique et sociale d'une situation où l'entreprise (de grande taille, plus de 3000 salariés), doit être en première ligne pour maintenir l'emploi de ses 21 salariés. Cela dit, il a clairement annoncé que dans le cadre d'un plan social, la métropole assumerait son rôle d'employeur public dans le cadre évidemment des procédures de recrutement public.

Il devait rencontrer le patron de Arc en Ciel le jour même. Il faut espérer que cela débouchera sur un accord rapide pour proposer une solution digne à tous les salariés.

Cette expérience nous conduira à être très attentif au développement des marchés d'insertion pour s'assurer qu'ils ne conduisent pas à des situations impliquant des suppressions d'emplois stables.

Question orale au président

Monsieur le Président,

La grève des 22 salariés du nettoyage au centre d'échange de Perrache nous interpelle.

Nous savons qu'une grève est toujours une épreuve pour les grévistes, qui peut permettre des solidarités fortes, mais qui demande un grand courage, d'immenses efforts pour organiser l'unité des travailleuses et des travailleurs indispensable à leur action.

Elle doit trouver une solution digne pour les salariés afin de ne pas opposer notre objectif légitime de développer l'insertion à la défense de l'emploi. Nous savons que la réorganisation du centre d'échange allait conduire dans un an à la fin des marchés de nettoyage sous leur forme actuelle, mais cela ne doit pas conduire, ni maintenant, ni dans un an, à supprimer des emplois.

Il faut donc travailler à une solution.

Elle doit bien sûr impliquer l'entreprise qui est responsable des contrats de travail et doit en respecter le droit, et donc

Contribuer à l'accompagnement des salariés grévistes de Perrache auprès de l'entreprise Arc-en-Ciel

organiser la discussion avec les salariés et leurs syndicats.

L'entreprise Arc-en-Ciel fait partie du groupe T2MC qui réalise des millions d'euros de bénéfices avec des marchés publics. Elle est responsable de la situation des salariés qui n'ont jamais bénéficié de formations, de promotions, de changements de métiers. Elle doit contribuer au maintien, au reclassement, à l'accompagnement des 22 salariés.

Nous avons une longue histoire avec ces salariés qui travaillent au service des usagers et donc de la Métropole depuis des années.

C'est pourquoi nous vous demandons comment la Métropole peut agir pour s'assurer que chacun conserve ou retrouve un emploi, et contribuer à l'accompagnement des salariés auprès de l'entreprise Arc-en-Ciel.

Le 15 Novembre 2022

[-] Laurent LEGENDRE, président du groupe « Métropole insoumise, résiliente et solidaire »

[-] Pierre-Alain MILLET, président du groupe « Communistes et républicains »